

# **Le Conseil Municipal des Jeunes de l'Isle St Georges**

## *Sommaire*

- 1. Le CMJ, c'est quoi ?**
- 2. Le CMJ, comment ça fonctionne ?**
- 3. Comment devient-on élu ?**
- 4. Echéanciers**
- 5. Idées de réalisation de projets**
- 6. Modèle de lettre de candidature**
- 7. Modèle d'autorisations parentales**
- 8. Charte du jeune conseiller élu de l'Isle Saint Georges**
- 9. Exemple de bulletin de vote**
- 10. Exemple de procuration**
- 11. Exemple de carte d'électeur**

## **1. Le CMJ, c'est quoi ?**

Être citoyen(ne), c'est avoir des droits et des devoirs. Devenir un(e) jeune élu(e), c'est apprendre à être citoyen(ne) et s'initier à la démocratie. **Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** est une structure institutionnelle, qui se présente sous la forme d'un lieu privilégié d'apprentissage, d'animation et d'exercice de la démocratie locale, et qui reconnaît l'enfant et le jeune comme citoyen à part entière. Il apporte aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux et les associations.

### **Objectifs du CMJ**

#### *1. Former les jeunes à la vie citoyenne et démocratique*

Le CMJ permet:

- d'apprendre la citoyenneté et l'exercice des responsabilités
- d'impliquer les jeunes et les enfants dans une démarche d'élections
- de faire découvrir les différentes institutions politiques locales
- de représenter les jeunes de la commune.

#### *2. Investir les jeunes dans la vie locale*

Le CMJ permet:

- de prendre en compte l'enfant et le jeune comme partenaire à part entière de son village
- d'offrir aux enfants et jeunes du village un cadre idéal pour s'exprimer, émettre des avis, être écoutés et faire des propositions de projets à réaliser ensemble
- de donner l'occasion aux enfants et aux jeunes d'échanger avec les élus

Il permet en outre de :

- donner le goût de l'engagement
- favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- apprendre à approfondir des idées et à élaborer des projets en tenant compte des idées des autres.

## **2. Le CMJ, comment ça fonctionne ?**

Le CMJ est un acteur de la vie locale.

Il se compose d'un maximum de 9 élus, âgés de **8 à 14 ans** (à la date des élections), sans distinction de sexe et de classe. Le mandat est fixé à 2 ans

Le CMJ choisit son maire lors de la première réunion.

## ***Organisation des réunions de travail***

- 1 fois par trimestre (date à convenir ensemble) en mairie.
- Sont présents au cours des réunions : les jeunes élus, un groupe de conseillers adultes référents (***à définir en réunion ou en conseil municipal avant la création du CMJ***).
- Convocations envoyées par courrier aux élus
- Ordre du jour défini à l'avance
- Compte rendu à rédiger et à adresser en mairie. Ce dernier fera l'objet d'une publication dans le BM. Définir une rubrique spécifique dans le BM (possible ordre du jour de la 1<sup>ère</sup> réunion de travail: choisir un logo pour le BM)
- Les jeunes endosseront à tour de rôle la mission de secrétaire de réunion
- Prévoir pour la première réunion une organisation particulière (avec le maire et son Conseil ?) pour évoquer les questions de démocratie, citoyenneté... Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion : élection du jeune maire et distribution de la Charte du jeune conseiller (cf document).

Les projets sont proposés et élaborés par les jeunes conseillers. Le choix des actions ou projets est effectué par un vote des conseillers à la fin du Conseil. Un débat pourra être proposé aux jeunes élus en fin de séance.

### ***Ordre du jour type***

Accueil et introduction par un conseiller

Retour sur le compte rendu du Conseil précédent, approbation.

Définir les projets sur lesquels les jeunes souhaiteraient travailler

Discussion et échange d'opinion autour de ces projets

Retour d'expériences

Divers

Prochaine réunion : date, ordre du jour

### ***Rôle du jeune conseiller (charte du conseiller)***

- Il représente les jeunes de la commune en exprimant ses idées et celle de ses camarades

- Il agit pour améliorer leur environnement en proposant des actions en direction des jeunes du village

- Il s'engage à donner de son temps personnel, à être assidu aux réunions du CMJ et à participer activement à la mise en place des projets.

### ***Rôle du jeune maire***

- C'est l'intermédiaire entre le CMJ et le CM (transmission des comptes - rendus).
- Il participe à l'élaboration des grandes orientations et des objectifs du CMJ.
- Il anime les réunions du CMJ avec l'aide du/des conseiller(s) en charge du CMJ.
- Il mobilise ses collègues élus ainsi que les élus en charge du CMJ.

### **Moyens matériels**

Un lieu (à définir) est mis à disposition du CMJ pour les réunions.

Le matériel de la mairie pourra être utilisé pour le bon fonctionnement du CMJ : photocopieuse, ordinateur, vidéo projecteur, courrier, prêt de salle, isolements, urnes, etc.

### **Budget**

Les enfants du CMJ peuvent solliciter le Conseil municipal adultes sur des projets qui nécessitent un financement.

Il n'est pas alloué de budget annuel au CMJ. Celui-ci sera fixé en Conseil municipal adultes en fonction de la pertinence des projets. De fait, les enfants pourront s'initier à la gestion et appréhender les réalités budgétaires. Ils pourront mettre en place des actions d'autofinancement et solliciter d'autres sources financières (manifestations...).

## **3. Comment devient-on élu ?**

### **a) Conditions pour faire acte de candidature**

- tout enfant âgé de **8 à 14 ans** (à la date des élections) et **habitant ou étant scolarisé** à l'Isle St Georges peut faire acte de candidature

### **b) Faire acte de candidature**

- Remplir le coupon joint à la plaquette et le déposer en mairie.

- Récupérer un dossier de candidature qui comprend :

*i)* la présentation du CMJ

*ii)* la déclaration de candidature à remplir par le candidat

*iii)* les autorisations parentales

La candidature sera validée uniquement après réception du document signé par le candidat et ses représentants légaux.

### **c) Campagne électorale**

- Organiser sa campagne : réalisation d'une affiche électorale comprenant la photo du candidat, son programme électoral...

Les affiches seront mises sur les panneaux électoraux le samedi 9 janvier (10h-12h) (cf calendrier).

### **d) Les élections**

Est électeur tout enfant âgé de **8 à 17 ans**(à la date des élections) et **habitant ou étant scolarisé** à l'Isle St Georges.

Chaque électeur recevra une carte d'électeur nominative à son domicile.

Le bureau de vote est présidé par un adulte, membre du Conseil Municipal (un des conseillers référents).

Les élections auront lieu le samedi **16 janvier 2016 de 14h à 16h** en mairie (**salle en sous-sol**).

Chaque électeur pourra s'y rendre muni de sa carte d'électeur.

Le vote se fait à bulletin secret.

Les bulletins de vote se trouveront au bureau de vote.

L'électeur :

- prendra un bulletin de vote (voir modèle de bulletin de vote)
- se rendra à l'isoloir et cochera un maximum de 9 candidats (sans distinction d'âge)
- se présentera devant l'urne
- donnera son nom (**prévoir liste d'émargement**)
- votera.

Le vote peut également être effectué par procuration: l'enfant qui ne peut pas venir voter donne procuration à un autre enfant pour qu'il vote à sa place. La procuration doit être retirée en mairie avant l'élection (cf modèle). La procuration doit être remise au président du bureau de vote au plus tard le jour du vote.

Les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus dans la limite des sièges à pourvoir (**9 sièges**).

Le dépouillement a lieu à l'issue du vote, soit **le samedi 16 janvier à 16 heures**.

La table de dépouillement se compose de quatre enfants (candidats) accompagnés d'au moins un adulte (un conseiller référent):

- un qui vérifie la validité du bulletin
- un qui lit à haute voix le nom des candidats choisis
- deux qui enregistrent simultanément le nombre de voix de chaque candidat sur les feuilles de pointage
- un adulte qui supervise les opérations

Sont déclarés nuls :

- toute enveloppe sans bulletin
- tout bulletin sans enveloppe
- tout bulletin annoté ou surchargé.

Après l'établissement du procès-verbal, le président du bureau de vote déclare les résultats. Les résultats sont affichés à la Mairie, à l'école et communiqués par le bulletin municipal et le site internet de la Commune.

A l'issue, prévoir photos et pot pour célébrer la création du CMJ de l'Isle Saint Georges.

#### 4. Echéanciers

##### *Echéancier de la préparation des élections du CMJ*

<b>Lundi 7 décembre</b>	Intervention à l'école dans les classes des CE2-CM1-CM2 (SD, AH)
<b>Semaine 50</b> (7 - 13 déc)	<p>* <b>Mercredi 9 ou Jeudi 10 décembre :</b> Impression des plaquettes d'information en mairie (nombre = nombre de foyers + prévoir des plaquettes à laisser en mairie, à l'école + distribution aux arrêts de bus)</p> <p>* <b>Vendredi 11 décembre :</b> Distribution des plaquettes d'information</p>
<b>Semaines 51, 52, 53 et 1</b> (14 décembre - 8 janvier)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réception</b> des actes de candidature en mairie</li> <li>- En échange <b>donner les dossiers</b> « candidats » (voir avec secrétariat)</li> <li>- <b>Réception</b> des dossiers signés</li> <li>- <b>Réunion des conseillers référents :</b> Validation des candidats retenus Prévenir les candidats</li> <li>- <b>Lancement de la campagne :</b> préparation individuelle des affiches électorales (format libre)</li> </ul> <p>* <b>Vendredi 8 janvier :</b> Mise en place des panneaux d'affichage Impression et distribution des cartes d'électeur (<b>nombre à définir</b>)</p>
<b>Samedi 9 janvier</b> (10h-12h)	Accrochage des affiches sur les panneaux d'affichage en présence des conseillers référents
<b>Semaine 2</b> (11 - 15 janvier)	Impression de la liste d'émargement Impression des bulletins de vote et des procurations (distribution)
<b>Samedi 16 janvier</b>	Elections et proclamation des résultats

##### *Echéancier des réunions du CMJ (jour à convenir ensemble)*

Voir calendrier des sorties du BM pour que CR du CMJ puisse être intégré au BM.

**Nombre de candidats potentiels (17janv2001-15janv 2008): ???**

**Nombre d'électeurs (17janv 1998-15janv 2008): ???**

### **5. Idées de réalisation de projets**

- marche « nettoyage du printemps »
- chasse aux œufs de Pâques
- participation aux commémorations (*améliorer l'existant*)
- projets orientés Ecole primaire (*voir interactions avec l'école*)
  - achat de matériel (table de ping-pong, panneau de basket...)
  - élaboration de panneaux « ce que je peux faire en récré...)
  - élaboration de peintures sous le préau
- rubrique dans le BM (pas forcément limitée au CR du Conseil ; voir pour une rubrique interview...)
- participation à l'inauguration de nouveaux bâtiments (*inauguration du futur jeu*).

DOCUMENT DE TRAVAIL



A l'Isle Saint Georges, le .....

Signature

## **7. Modèle d'autorisations parentales**

Je, soussigné(e) M. Mme ..... père, mère, tuteur, responsable de l'enfant .....

- autorise mon enfant être candidat aux élections du CMJ
- atteste avoir pris connaissance du dossier de candidature du CMJ

S'il est élu, je l'autorise à

- participer régulièrement aux activités propres au CMJ (réunions de travail, manifestations...)
- siéger au sein du CMJ et à y exercer les missions qui sont les siennes

Dans le cadre de la campagne électorale et tout au long de son mandat

- j'autorise mon enfant à être filmé ou photographié, seul ou en groupe dans le cadre des activités du CMJ, et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication (bulletin municipal, site internet de la commune, plaquettes d'information...)

### **JOINDRE UNE ATTESTATION D'ASSURANCE**

Fait à l'Isle Saint Georges, le .....

Signature

## 8. Charte du jeune conseiller élu de l'Isle Saint Georges

### **LES DEVOIRS**

Cette charte fixe les règles que le conseiller municipal Jeune s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

Le Conseiller représente la population des jeunes de l'Isle Saint Georges.

Il s'engage à :

- ◆ assister aux réunions
- ◆ s'investir dans les projets du Conseil Municipal des Jeunes
- ◆ améliorer le quotidien des jeunes de la commune
- ◆ informer les jeunes de la commune des actions du CMJ
- ◆ établir un lien entre les générations de la commune
- ◆ favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- ◆ être porteur de projets simples, ambitieux, et oeuvrer à leur réalisation
- ◆ s'informer des besoins des jeunes de la commune
- ◆ être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ
- ◆ être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes

### **LES DROITS**

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.

Le conseiller a le droit de :

- ◆ proposer des projets ou actions
- ◆ organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes
- ◆ il est libre d'exprimer ses opinions
- ◆ de s'impliquer dans des actions locales
- ◆ d'améliorer le quotidien des jeunes de la commune
- ◆ d'aborder des problèmes de société
- ◆ donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.

Nom Parent(s) signataire(s) :

Nom, Prénom du Conseiller :

Signature des parents :

Signature du Conseiller :

## 9.Exemple de bulletin de vote

### Bulletin de vote au Conseil Municipal des Jeunes de l'Isle Saint Georges

Choisissez au maximum 9 candidats

	Cochez ici
NOM Prénom	<b>X</b>
NOM Prénom	
NOM Prénom	<b>X</b>
NOM Prénom	
NOM Prénom	
NOM Prénom	<b>X</b>
NOM Prénom	
NOM Prénom	
NOM Prénom	<b>X</b>
NOM Prénom	
NOM Prénom	<b>X</b>
NOM Prénom	

## 10. Exemple de procuration

### Procuration de l'enfant qui ne peut pas aller voter à la mairie

Je soussigné, (nom, prénom).....  
élève en classe de ....., donne procuration à (nom, prénom)  
.....pour voter à ma place  
à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de l'Isle Saint Georges.

Fait à l'Isle Saint Georges, le .....

Signature

## 11. Exemple de carte d'électeur

**REMARQUE IMPORTANTE**  
Pour être électeur, l'enfant doit résider sur Aramon et la Roque d'Acier et être scolarisé du CP à la 3ème sur la commune ou à l'extérieur

SCRUTIN N°1

SCRUTIN N°2



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

« DEVENIR CITOYEN ET AGIR POUR ARAMON AVANT 18 ANS »

**Conseil municipal des jeunes d'Aramon**



Tu es un jeune aramonais ?  
Tu as des idées pour ton village ?

**Exprime toi !**  
Deviens membre  
du conseil municipal des jeunes !

**CARTE DE JEUNE ÉLECTEUR**

VILLAGE D'ARAMON



## 12. Au boulot !

- A faire :
- Préparer diaporama pour présentation Ecole primaire (**SD**)
  - Faire la présentation à l'école primaire (**AH, SD**)
  - Rédiger la plaquette avec coupon d'acte de candidature (**CC**)
  - Rédiger les cartes d'électeur (**PYG**)
  - Rédiger les dossiers « candidats » (**CC**)
    - la présentation du CMJ
    - détails sur campagne électorale et élections
    - la déclaration de candidature à remplir par le candidat
    - les autorisations parentales
  - Définir l'équipe de conseillers référents du CMJ (**SD, AH et CC**)
  - Distribuer plaquettes CMJ et cartes d'électeur (**mairie**)

- Prévoir :
- Isoloir
  - Urne
  - Enveloppes
  - Stylos
  - Panneaux d'affichage